Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 045-214501736-20250320-27_2025DEL-DE

n° 27_2025DEL
Nomenclature n° 751

Nombre de membres : 27
Présents : 18
Votants : 25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

Séance du 20 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le treize mars deux mille vingt-cinq, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

Étaient présents : Mme Sophie HÉRON, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, M. Jean-Pierre MISSERI, Mme Claudine BEGON, M. Denis ROUET, M. Jacques LEROY, Mme Marielle LAMBERT, Mme Marie-Claire NIAF, M. Clément RIGAL, Mme Julie GOUSSU, M. Brice LE BONNIEC, M. Jean-Michel LAPEYRONIE, M. Alexandre RADIN, M. Antoine GUYON, Mme Virginie POITOU, Mme Christine LEFEVRE, M. Jérôme POITOU

Etaient absents/excusés :
M. Jean-Michel BOUARD, procuration donnée à M. Alain MARGUERITTE
Mme Edwige CHOURAQUI, procuration donnée à M. Jean-Pierre MISSERI
Mme Cédeline BLANCHON, procuration donnée à Mme Virginie GUIRAUD
Mme Laurence PELLÉ, procuration donnée à Mme Sophie HERON
Mme Cristina DRAGOMIR, procuration donnée à M. Denis ROUET
M. Julien JEROME, procuration donnée à M. Alexandre RADIN
Mme Lucile RIGAL, procuration donnée à M. Clément RIGAL
M. Fabrice POUPET
M. Ulrich PADONOU

Mme Julie GOUSSU est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

✧✧✧✧

27-2025DEL – DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DU LOIRET DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « EN SCÈNE » POUR LE CYCLO SPECTACLE DU DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2025

***Vu** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivité Territoriales qui sonne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,*
***Vu** l'article L2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,*
***Vu** la délibération du conseil Municipal n°20-2020DEL en date du 18 juin 2020 donnant délégation à Mme le Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution d'une subvention,*

***Considérant** que le spectacle « cyclo spectacle » de la compagnie Poupette & Cie fait partie de la saison culturelle 2025-2026,*
***Considérant** que ce spectacle fait partie du catalogue du dispositif « En scène » proposé par le Conseil Départemental du Loiret pour la saison 2025-2026*

DÉCIDE

Article 1 : De solliciter l'aide financière du Conseil Départemental du Loiret dans le cadre du dispositif « en Scène » dans la limite du plafond de subvention, soit **1800€**.

Article 2 : D'approuver le projet de financement suivant :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Le maire, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 045-214501736-20250320-27_2025DEL-DE

n° 27_2025DEL
Nomenclature n° 751

Nombre de membres : 27
Présents : 18
Votants : 25

CHARGES	MONTANT (2) EN EUROS	PRODUITS (1)	MONTANT (2) EN EUROS
Charges spécifiques à l'action		**1- Ressources propres**	1 200 €
		2- Subventions demandées :	
Achats		État : *(précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))*	€
	3 000 €		€
- Prestations de services	€		€
- Matières et fournitures			€
Services extérieurs			€
	€	Région(s) :	
- Locations	€		1 800 €
- Entretien	€	Département(s) :	
- Assurances		En scène	
			€
		Commune(s) :	
Autres services extérieurs			€
	€	Bénévolat	€
- Honoraires	€		€
- Publicité	€		
- Déplacements, missions			€
		ASP (emplois aidés)	
Charges de personnel			€
	€	Autres recettes attendues	€
- Salaires et charges		*(précisez)*	€
	€		
Frais généraux			
			€
		Demande(s) de financement communautaire	
			€
		3- Ressources indirectes affectées	
COUT TOTAL DU PROJET	**3 000 €**	**TOTAL DES RECETTES**	**3 000 €**
Emplois des contributions volontaires en nature		**Contributions volontaires en nature**	
			€
- Secours en nature	€	- Bénévolat	€
- Mise à disposition gratuite de biens et prestations	€	- Prestations en nature	€
- Personnel bénévole	€	- Dons en nature	
TOTAL	**3 000 €**	**TOTAL**	**3 000 €**

Après avis de la commission finances et cadre de vie du 13 mars 2025, **il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la décision ci-dessus.**

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Le maire, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

n° 27_2025DEL
Nomenclature n° 751

Nombre de membres : 27
Présents : 18
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 045-214501736-20250320-27_2025DEL-DE

✧✧✧✧

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme, le 20 mars 2025.

Le Secrétaire de séance,

Julie GOUSSU

Mairie de Jargeau 45150

Acte certifié exécutoire :
Acte publié le :
Acte notifié le :

Mairie de Jargeau 45150

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Le maire, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 045-214501736-20250320-27_2025DEL-DE